



Agence Wallonne  
pour l'Intégration  
des Personnes Handicapées

## Charte d'engagement pour le respect de l'accessibilité et l'autonomie des personnes à mobilité réduite dans les futurs espaces et les bâtiments de la commune de

.....

Le Conseil communal a décidé que, dans le cadre de passation de marchés publics, une certaine pondération pour les critères concernant les attentions particulières à l'accessibilité et l'autonomie des personnes à mobilité réduite sera d'application sans préjudice du respect des normes urbanistiques d'accessibilité.

Cette pondération particulière sera appliquée pour tous les appels à marchés concernant les projets où l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sera concernée. Les appels à marchés publics pourront concerner :

- Des bâtiments
- Des espaces extérieurs
- Des voiries
- Du mobilier urbain
- Des évènements
- Ou tout autre sujet concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Seront considérées comme attention particulière lors de l'analyse des offres:

- L'application de normes ou de bonnes pratiques allant plus loin que les normes urbanistiques légales
- La mise en œuvre de technologies de communication pour optimiser l'autonomie des personnes à mobilité réduite
- Toute action d'ordre architectural améliorant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Fait le....

Pour la commune de.....